

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2009

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE NEUF, à DIX NEUF HEURES SEPT MINUTES

Le Conseil Municipal de la Ville de CRAN-GEVRIER, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni Salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la **présidence de Monsieur Jean BOUTRY**

PRESENTS :

MM. BOUCHETIBAT, BLANCHARD, BOUTRY, CARREY, CIONI,
FRISON-ROCHE, GEAY, GERY, MOLIE, PACORET,
ROBRETEAU, TUPIN, VEYRAT, VINDRET



MMES AUCHABIE, BEAUCHAMP, BRET, CLEBANT,
CORDEBOEUF, DUCLOZ, FITTE-DUVAL, LABIDI, METRAL,
PEGATOQUET, PIRARD, RICHARD, ROTH, THOMAS, VELLUT

ABSENTS EXCUSES :

ONT DONNE POUVOIR : MMES KOC, FONTANA, MM. ASSOUS, GOMEZ

Madame Marie-Laure PIRARD a été désignée par le Conseil pour remplir les fonctions de **Secrétaire**.

Nbre membres en exercice :	33
Nbre membres présents :	29
Nbre de suffrages exprimés :	33
Votes : Pour	33
Contre	0
Abstention	0
Date de convocation :	22/01/2009

Le Maire certifie qu'en conformité de l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du Conseil Municipal a été également affichée à la porte de la Mairie et mentionnés au Registre des Délibérations.

POINT 15 - N° 2009.15

**PLAN DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA FORÊT COMMUNALE DE CRAN-GEVRIER 2009/2023**

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis MOLIE

Les bois communaux de la Ville de CRAN-GEVRIER sont soumis au régime forestier et sont gérés par l'ONF depuis 1992. Située en bordure de l'Erbe et du Fier, la forêt communale a une surface de 16,89 hectares et est éco-certifiée.

Il convient d'établir un nouveau plan de gestion et d'aménagement de la forêt pour la période 2009/2023.

Les données essentielles du nouveau plan de gestion et d'aménagement sont les suivantes :

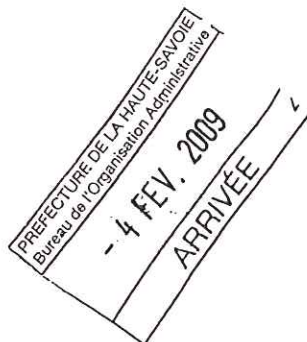
- L'objectif principal est l'accueil du public ;
- Les objectifs associés sont le renouvellement de la forêt, la production de bois d'œuvre et la préservation des milieux et des paysages. La gestion forestière proprement dite n'a pas vocation à dégager des bénéfices d'exploitation. Le boisement actuel est traité en futaie irrégulière par bouquets de peuplement, principalement en feuillus, dans le respect du développement durable et de la sécurité du public.

Dans ce cadre, outre les travaux réguliers d'entretien, les actions suivantes seront à programmer :

- Matérialisation des limites de la forêt communale ;
- Exécution dans les 15 ans d'une coupe de bois dans chacun des trois secteurs, soit une coupe tous les 5 ans. Les coupes sont dites sélectives et concernent des arbres arrivés à maturité. Le couvert végétal est respecté, les jeunes arbres favorisés. Les travaux de débardage seront de préférence confiés à des entreprises travaillant avec des chevaux afin de moins impacter sur les chemins et les terrains. A l'occasion de la réalisation de ces travaux utilisant les chevaux, il sera proposé une sensibilisation à l'environnement notamment pour les scolaires.
- Création de deux places aux bois de 400 m² (en bas du centre de tri et sur la route de Chavanod) qui serviront ensuite d'aire de stationnement avec accès piétonnier à la forêt.

La Commission Développement Durable et Vie Sociale a pris connaissance du nouveau plan de gestion et d'aménagement de la forêt de CRAN-GEVRIER pour la période 2009/2023 et a donné un avis favorable aux objectifs fixés et aux travaux à effectuer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce plan de gestion et d'aménagement et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette action.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jean BOUTRY

